

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de L'Education et des Collèges  
Service des Actions Educatives  
12326

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

**OBJET : Actions éducatives en faveur des collèges publics et privés sous contrat et des Maisons familiales et rurales - Année 2020/2021 - et attribution de la subvention "La Provence dans mon assiette" aux collèges publics.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Conseil départemental a inscrit au budget primitif 2020 des crédits de près de 3,5 millions € destinés notamment, suite à l'appel à projets départemental lancé à l'automne 2019, à l'attribution de subventions à des associations, pour la mise en œuvre du « Guide des actions éducatives 2020/2021 » dans les collèges publics et privés sous contrat et dans les Maisons familiales et rurales des Bouches-du-Rhône.

Ces crédits permettent par ailleurs d'aider les collèges publics à acheter des produits du terroir provençal, frais, de saison et issus de l'agriculture bio ou raisonnée, dans le cadre du programme "La Provence de mon assiette". Cette aide, qui ne peut légalement être attribuée aux collèges privés, s'élève à 0,50 € par semaine et par élève demi-pensionnaire. Une charte de qualité de la restauration, élaborée en concertation par la collectivité, a été signée par 92 établissements publics à ce jour et a permis de structurer cette démarche et de valoriser les collèges qui s'engagent.

Après une première phase qui s'est voulue incitative, et face à l'urgence accrue de changer nos modes de consommation, qu'a mis en lumière la crise sanitaire mondiale de la Covid-19, le Département ambitionne de généraliser rapidement l'adhésion à la charte à tous les collèges publics. Aussi, dès l'année scolaire 2020/21 qui vient de débuter, l'attribution de l'aide précitée sera conditionnée à la signature préalable de la charte départementale de la restauration.

Vous trouverez en annexes les propositions qui sont soumises pour chacun de ces deux dispositifs, qui font partie des actions phares du Département dans la cadre de sa politique volontariste d'actions éducatives en faveur de tous les collégiens, au titre du Plan Charlemagne 2017/2027.

Ont été définies par la collectivité des actions prioritaires selon chaque niveau de classe :

- 6ème : le respect de notre environnement, avec la découverte du patrimoine naturel de la Provence et l'opération « Notre propre collège »,
- 5ème : le respect de soi-même, avec la prévention des addictions (drogue, alcool, Internet, pornographie, écrans, réseaux sociaux, jeux vidéo) et la bonne alimentation (La Provence dans mon assiette),
- 4ème : le respect des autres, avec l'objectif de former les jeunes aux gestes qui sauvent, à la sécurité routière et à la prévention de la violence en milieu scolaire,

- 3ème : le respect de la mémoire, avec la visite du Mémorial du Camp des Milles.

Des actions prioritaires sont par ailleurs ouvertes à tous les niveaux de classe :

- culture : découverte des musées et du patrimoine culturel matériel français et notamment provençal,
- éducation à l'image et aux bons usages du numérique,
- découverte du monde professionnel,
- savoir être, savoir communiquer et savoir-vivre,
- passeur de mémoire 2020/2021 : l'Appel du 18 juin 1940.

Des actions complémentaires sont enfin proposées sur différentes thématiques.

Il est à noter que, en dépit du très fort impact de la crise sanitaire sur le déroulement de l'année scolaire 2019/2020, les collèges publics et privés ont à nouveau répondu présents à l'offre départementale, particulièrement diversifiée, que propose le guide des actions éducatives. Les demandes ont même enregistré une augmentation significative par rapport à 2018/2019.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL